DLP 26-6-84383863

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 90f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

21 Juin 1984 N° de série continue 280 Bulletin n° 12

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE : traitement urgent

Les éclosions de jeunes larves se sont échelonnées depuis le milieu de la semaine dernière dans le Sud jusqu'à ces jours dans la région lyonnaise. Il est donc nécessaire d'intervenir dès réception en zones contaminées. Dans les Savoies, les éclosions ne tarderont pas avec le climat actuel, et on pourra traiter dès la fin de la semaine.

Les produits à employer sont :

- le parathion (30 g ma/hl)
- l'oléoparathion (25 g ma/hl)
- le méthidathion (40 g ma/hl)

Sur les arbres en production, chaque fois qu'il existe un risque de russeting (en particulier sur Golden), utiliser le méthidathion dans sa formulation "Ultracide 20 bouillie".

Ce traitement est efficace également sur carpocapse.

CARPOCAPSE (pommes, poires, noix) : **le moment d'intervention arrive**

Le vol qui a débuté péniblement au cours de la 2ème quinzaine de mai n'est devenu vraiment important et généralisé que vers les 9-12 juin à la faveur du réchauffement actuel qui a permis les accouplements et les pontes. En conséquence, pour les agriculteurs n'ayant pas employé le diflubenzuron (Dimilin) un premier traitement aux produits larvicides classiques est à faire dans les situations suivantes de tous départements :

1°) Zones hatives (plaines, expositions favorables) : dès le 23 juin
2°) Zones tardives (en altitude, expositions Nord : dès le 27 juin

Les produits à employer sont les suivants (ma en g/hl) :

azinphos éthyl et méthyl : 40 (nb spéc)	diazinon : 30 (BASUDINE 70 liquide,	diméthoate : 50 (nb spéc)
carbaryl : 75 (SEVIN L 85, KUMITAL)	DIAZITHRINE, KNOCK OUT)	fénitrothion : 50 (nb spéc)
deltaméthrine : 0,75 (DECIS)	diéthion : 100 (RHODOCIDE)	fenthion : 50 (LEBAYCID)
dialiphos : 75 (TORAK	diflubenzuron : 10 (DIMILIN)	formothion : 50 (ANTHIO FORT)
malathion : 75 (nb spéc)	oléoparathion : 20 + huile (nb spéc)	perméthrine : 4 (AMBUSH, PERTHRINE)
méthidathion : 30 (ULTRACIDE 20)	parathion méthyl : 30 (nb spéc)	phosalone : 60 (AZOPHENE, ZOLONE)
méthomyl (LANNATE 20)	parathion éthyl : 25 (nb spéc)	phosmet : 50 (IMIDAN)
azinphos éthyl + diéthion à la dose du fabricant		phosphamidon : 40 (DIMECRON)

En raison de l'installation probable des insectes utiles due aux températures présentes, nous vous conseillons les produits suivants qui sont les moins nocifs : phosalone, phosmet, phosphamidon.

TORDEUSE DE LA PELURE (Capua)

Dans les zones où ce parasite cause habituellement des dégâts (Combe de Savoie principalement), on choisira pour le traitement Carpocapse un produit également efficace sur Capua (phosmet).

P493

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

CARPOCAPSE DES PRUNES

Dans les régions contaminées (divers secteurs de la Drôme, de l'Ardèche et de la Haute-Savoie), il faut intervenir dès réception avec phosalone principalement. Autres produits homologués : azinphos, deltaméthrine, perméthrine, aux doses indiquées pour le carpocapse des pommes.

PSYLLE DU POIRIER

Un dernier contrôle des populations existantes est à faire. Si le besoin d'une intervention se fait sentir, celle-ci se fera à l'aide d'amitraze (Maïtac, Tudy) afin de ménager les prédateurs dont l'installation est en cours.

PUCERON NOIR DU CERISIER : E R R A T U M

Dans notre dernier Bulletin (n° 11 du 8 juin) une phrase a involontairement disparu.
Il faut lire :
"La pression de ce parasite reste forte, et il importe de contenir ses attaques en ménageant au maximum la faune utile".

Il en est de même d'autres pucerons qui attaquent çà et là certains vergers.

MOUCHE DE LA CERISE

La lutte a du être entreprise dans les conditions fixées dans notre dernier Bulletin. Elle est à maintenir sur variétés moins précoces, en respectant les délais d'emploi avant récolte.

VIGNE

MILDIOU

- Dans les zones très humides, réputées à haut risque où des foyers primaires avaient été décelés au mois de mai, il conviendra de rester vigilant et de maintenir une bonne protection, la période pluvieuse annoncée pour la fin de semaine pouvant être à l'origine de "repiquages".
- Dans les autres secteurs, mettre en place une bonne protection juste avant la floraison.

BRENNER - BLACK ROT

Les risques de contaminations primaires sont désormais minimes, mais dans les secteurs où des taches ont été observées, la lutte sera conduite simultanément avec celle dirigée contre le mildiou en choisissant des produits actifs contre ces deux maladies.

BOTRYTIS

Conserver précieusement la note nationale ci-jointe, nous nous y réfèrerons en cours de campagne.

OIDIUM

Le traitement de floraison devra être effectué ces prochains jours en fonction de la précocité des parcelles.

Pour les produits utilisables, se reporter au Bulletin n° 9 du 9 mai 1984.

VERS DE LA GRAPPE

Situation : les vols d'Eudémis et de Cochylis sont désormais terminés dans tous les secteurs.

Les premières éclosions ont eu lieu début juin mais du fait des conditions climatiques défavorables, elles sont très limitées.

Les premiers glomérules ont été détectés à partir du 16 juin mais dans toutes les situations que nous avons pu observer, les seuils de traitements ne sont pas atteints.

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.)

L'utilisation intensive de spécialités commerciales à base d'imides cycliques SUMISCLEX (procymidone), RONILAN et RONILAN SP (vinchlozoline), ROVRAL et KIDAN (iprodione) a provoqué le développement de souches résistantes de Botrytis qui vient dégrader plus ou moins rapidement l'efficacité de ces produits.

En 1983, malgré une réduction des interventions avec l'abandon de la méthode standard basée sur 4 applications systématiques, **le phénomène est encore en extension** dans les zones déjà touchées en 1982. Cependant, **les situations sont très différentes selon les vignobles** et les pertes d'efficacité des produits dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années antérieures, à l'échelle de la parcelle mais également de la région.

Suite à la dernière campagne, nous pouvons classer les vignobles en trois zones :

– des régions (zone 1) où les produits ont perdu leur efficacité et où les souches résistantes dominent très largement au vignoble : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais.

– des vignobles (zone 2) où la résistance n'est pas généralisée mais où elle peut être localement forte : Alsace, Beaujolais, Jura et Val de Loire. Les imides cycliques ont ici une efficacité réduite, voire même nulle dans les secteurs les plus touchés qui correspondent souvent à des situations ayant reçu plus de 2 traitements qui se classent alors en zone 1. Ailleurs, où les applications ont été moins fréquentes, nous observons encore des efficacités moyennes, voisines de 50 %.

– dans les autres vignobles (zone 3) comme Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence Côte d'Azur et Corse, les imides cycliques gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %).

Il convient donc, pour 1984, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière, de tenter de limiter le développement de la pourriture grise par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes.

• Les mesures prophylactiques sont indispensables

– Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes.

– L'application de traitements préventifs contre les attaques de deuxième et éventuellement de troisième génération de tordeuses ou vers de la grappe (Eudémis et Cochylis), en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de pourriture.

– Une lutte soignée contre l'oïdium évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de pourriture grise.

– La lutte contre le mildiou avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées. Cette action ne sera marquée que s'il y a des risques Botrytis pendant la lutte mildiou.

• Lutte chimique «Botrytis»

ZONE 1 : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais

Il est indispensable d'arrêter, si cela n'a déjà été entrepris dès la campagne précédente, tout traitement avec une spécialité à base d'imides cycliques ; l'utilisation de ces produits ne permettant que de maintenir le potentiel de résistance sans espoir d'obtenir une efficacité pratique intéressante. Les viticulteurs de ces régions doivent être conscients qu'aucune solution de remplacement aussi efficace que l'emploi des imides cycliques n'existe et que toutes les mesures proposées seront imparfaites en cas d'un développement important de la maladie. Les mesures prophylactiques déjà citées prennent donc ici plus qu'ailleurs toute leur importance. Elles seront complétées par des interventions spécifiques (traitement localisé sur les grappes) qui seront appliquées en fonction des risques encourus aux stades de la méthode standard ou éventuellement à d'autres périodes. Les dates de ces interventions seront précisées par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). On utilisera les produits suivants : EUPARENE (4 kg/ha) ; MYCODIFOL L (5 l/ha) ; CODICAP (3,5 kg/ha) ; BTF (3,5 l/ha) ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de folpel (2000 g/ha), seul ou en association avec du cuivre.
Compte-tenu des problèmes que peuvent poser ces spécialités sur les fermentations, après la véraison, il est préférable de ne retenir que les produits cupriques.

ZONE 3 : Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence Côte d'Azur et Corse

Il convient de ne pas induire la situation principalement observée dans la moitié nord de la France, donc de limiter le nombre des traitements avec les imides cycliques. Il semble que 2 traitements annuels seraient un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle.

ZONE 2 : Alsace, Beaujolais, Jura, Val de Loire

La stratégie de traitement sera adaptée à la gravité de la situation. En l'absence d'informations précises (tests sur la résistance), la situation sera appréciée par le comportement des imides cycliques en 1983. On évitera de dépasser 2 applications imides cycliques au cours de la campagne et, dans les parcelles où le niveau de protection a été nul en 1983 ; il sera préférable de suivre la stratégie définie pour la zone 1.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, en tenant compte de l'ensemble des éléments à leur disposition en intégrant notamment les données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (ACTA) dans leur système de prévision collectif afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements.

Mais tous les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite.

Haute-Savoie : les pontes sont très faibles et les glomérules ne sont pas encore visibles. On surveillera plus particulièrement les vignes où la 1ère génération est habituellement importante.

Dans tous les cas, on ne traitera qu'après avoir observé un nombre suffisant de glomérules (cf seuils dans le Bulletin précédent) et ceci avec des produits à action curative.

LE TRAITEMENT DE 1ère GENERATION DEVRAIT
RESTER CETTE ANNEE UNE EXCEPTION

COMMUNIQUE DE PRESSE

Centenaire du Lycée Viticole de BEAUNE (Côte d'Or) : Journée Technique

Le VENDREDI 29 JUIN 1984 à 14 H 30, se déroulera une Journée Technique à l'amphithéâtre du Lycée Viticole de BEAUNE sur le thème :

LA PROTECTION DU VIGNOBLE

Cette Journée Technique est organisée en collaboration avec le Service de la Protection des Végétaux, l'Institut Technique de la Vigne et du Vin, les fabricants de matériel de pulvérisation, de RHODIAGRI (Rhône-Poulenc Agrochimie) et l'Association des Anciens Elèves de BEAUNE.

PROGRAMME :

Les Tordeuses de la grappe

- Biologie et méthodes de lutte
- Commentaires et adaptation au plan régional

La Pourriture grise de la vigne

- Biologie et méthodes de lutte
- Cas concret appliqué au vignoble bourguignon

Adaptation des techniques de pulvérisation aux traitements de la grappe

- Point de vue des constructeurs
- La localisation des traitements
- Application au vignoble bourguignon
- Evolution et perspectives d'avenir

Conclusions

- Une présentation de matériel est prévue : elle se poursuivra le SAMEDI 30 JUIN
- Une plaquette reprenant les exposées sera éditée.

- = - = - = - = - = -